

Protocole de retour en classe à l'école

Jacques Prévert

Introduction

Madame, Monsieur,

Suivant l'évolution récente de l'épidémie de Covid et en accord avec les directives ministérielles, voici la mise à jour du protocole sanitaire de l'école Jacques Prévert.

En déclinaison du Protocole Sanitaire National, et à la mesure des moyens matériels et humains dont nous disposons, l'équipe de l'école et l'équipe municipale ont défini les conditions dans lesquelles ce retour de vacances d'automne s'effectuera.

Ce protocole pourra être amené à évoluer en fonction des recommandations ministérielles.

En voici les grands principes :

- ❖ Mettre en place les conditions sanitaires exigées et exigeantes pour assurer la santé de tous.
- ❖ Permettre à tous de revenir à l'école dans les conditions sanitaires établies par les autorités.



Avant de quitter la maison.

- ❖ **Si l'enfant a de la fièvre (supérieure à 38°C) ou des symptômes de maladie, il ne vient pas à l'école et l'école est prévenue.**
- ❖ **Si l'un des membres de la famille a des symptômes, l'enfant ne vient pas à l'école et l'école est prévenue.**
- ❖ **En cas de doute sur l'état de santé de votre enfant, celui-ci ne vient pas à l'école jusqu'à l'obtention d'un avis médical.**

Voici les numéros que vous pouvez joindre en cas de questionnement :

Plateforme covid :0800 130 000 (appel gratuit)

Médecin scolaire, docteur Tricaud : 02 51 27 91 20

Comment seront accueillis les élèves ?

3 grands principes vont guider l'organisation des journées d'école :

- Les règles de distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage entre les différents groupes d'élèves.

Pour cela chaque enfant restera avec son groupe classe tout au long de la journée.

Comment les locaux vont-ils être organisés ?



Toutes les salles de classe. Chaque élève à l'élémentaire se verra affecter une place, une chaise.

Les salles de classe seront aménagées afin de respecter au mieux la distanciation entre les élèves.

- ❖ Les déplacements dans l'école ont été pensés afin de maintenir les distances entre chaque personne.
- ❖ Un marquage au sol aidera au respect des distances.
 - Entrée et sortie dans les locaux de l'école.
 - Entrée et sortie des salles de classe.
 - Aller aux sanitaires.

Les élèves les maîtriseront très vite.

- ❖ Un espace dans le hall de la maternelle sera réservé pour accueillir les élèves qui présenteraient des symptômes tels que fièvre, toux... Les parents seront contactés pour qu'ils puissent venir chercher leur enfant dès que possible.

Comment les locaux vont-ils être nettoyés et désinfectés ?

La mairie de L'Île d'Elle a défini un protocole de nettoyage et de désinfection strict, en s'appuyant sur les normes énoncées dans le Protocole que vous pourrez trouver à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/media/67287/download>

- ❖ Usage des produits certifiés.
- ❖ Nettoyage / désinfection des points de contact régulier :
 - Interrupteurs, poignées de portes, lavabos, sanitaires, ordinateurs, téléphone, photocopieuse...
- ❖ Nettoyage / désinfection tous les soirs.
 - Des bureaux, chaises, sols...
- ❖ Aération des salles plusieurs fois dans la journée.



Comment va se dérouler l'application des gestes barrières ?

Le lavage des mains sera essentiel. Les élèves apprendront comment se laver les mains efficacement. Vous pouvez déjà leur donner de bonnes habitudes en suivant les conseils donnés sur les vidéos suivantes :

<https://www.youtube.com/watch?v=Yld9Jjj0MqE> ou <https://www.youtube.com/watch?v=YR6OPhcKWfg>

Le lavage des mains sera réalisé, **de manière obligatoire**, dans les situations suivantes : à l'arrivée dans l'école ; avant et après chacune des récréations ; avant et après le repas ; avant et après le passage aux toilettes ; après avoir toussé, s'être mouché, avoir éternué ; avant de quitter l'école.

Le port du masque Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des **écoles maternelles** le port du masque est à **proscrire** ;
- pour les élèves des **écoles élémentaires**, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Le port du masque pour les personnels sera obligatoire dès lors qu'ils seront en présence des élèves.

La ventilation des classes. L'aération des classes se fera toutes les 2h pour une durée de 15 minutes à chaque fois.

Comment se dérouleront les arrivées et les sorties à l'école ?



Un adulte de l'école sera à l'entrée pour s'assurer du bon déroulement de ces moments. Notamment le respect du marquage au sol.

Afin d'éviter un brassage trop important des élèves, les entrées et les sorties se feront par trois portails différents. De même, un horaire élargi de 8h50 à 9h05 le matin aidera à diluer le flux des élèves.

- Les élèves des classes de Mmes Sachot, Suire et M. Durreau entreront par le portail de l'élémentaire.

Horaire entrée sortie	Classe de Mme Suire Sachot et M. Durreau
Le matin	8h50 à 9h05
Le midi	12h00
Retour.	13h20
Le soir	16h30

- Les élèves de la classe de Mmes Maazaz et Chabirand entreront par le portail de maternelle. **Les parents ne pourront plus venir amener ni rechercher leurs enfants dans la cour**, les entrées et sorties d'école se feront au niveau du portail maternelle par les ATSEM et les enseignantes.

Horaire entrée sortie	Classe de Mme Maazaz et Mme Chabirand
Le matin	8h50 à 9h05
Le midi	12h00
Retour.	13h20
Le soir	16h30

- Les élèves de la classe de M. Colas et M. Berger entreront par le portail de la garderie rue du Moulin Rouge.

Horaire entrée sortie	Classe de M. Colas/ Mme Marionneau
Le matin	8h50 à 9h05
Le midi	12h00
Retour.	13h20



Le soir	16h30
---------	-------

Il est important de respecter scrupuleusement les horaires. Malgré tout, si votre enfant devait arriver en retard, il devrait passer par le portail élémentaire et sonner à l'interphone.

Comment se dérouleront les récréations ?

Les récréations se feront selon des horaires échelonnés et par groupe de classes, ceci afin qu'il y ait au moins deux adultes assurer la surveillance.

Horaires	10h00	10h30	11h00	14h30	15h00	15h30
CP CE1 et CE2 de Mme Sachot	x		x	x		x
CE2 de M. Berger et CM1 CM2		x			x	

Horaires	10h15	10h45	15h15	15h45
TPS PS		x	x	
MS GS	x			x

Des zones de jeux calmes et de jeux dynamiques sont définies et symbolisées sur le plan de la cour. Cela permettra de respecter le non-brassage des groupes.

Comment va se passer la restauration scolaire ?



A midi, chaque enseignant supervisera le lavage des mains de son groupe avant de l'emmener au portail puis jusqu'aux responsables de cantine à la porte du restaurant municipal.

Il y aura un premier service avec les maternelles ainsi que les classes de M. Durreau, Mme Suire et Mme Sachot.

Un deuxième service suivra après une désinfection des tables pour les classes de M. Berger et M. Colas.

Pour la maternelle, chaque enfant s'installera à une place qu'il ne quittera pas tout au long du repas. Le personnel communal servira les enfants dans l'assiette à leur place. Les pichets d'eau ne seront pas sur les tables. Les employées serviront à boire à la demande des enfants.

Les élèves de l'élémentaire seront amenés à être autonomes dans la gestion de leur plateau ; ils le prendront au self avant d'aller s'asseoir puis le débarrasseront en fin de repas.

Ils seront ensuite conduits dans la cour de l'école où des adultes veilleront sur eux. Ils seront répartis en groupes dans les espaces délimités. Des activités leur seront proposées, conformes au respect des distanciations physiques et gestes barrières.

Ils seront pris en charge par les enseignants à 13h20, ce qui libérera les employés pour le nettoyage et la désinfection quotidienne du restaurant municipal.

Et l'accueil périscolaire ?

La mairie assurera l'accueil du matin et du soir, en maintenant les horaires 7h00 – 8h50 et 16h30 – 18h30.

Afin d'assurer un encadrement dans le respect des mesures sanitaires, une inscription au préalable pourra être demandée aux familles qui souhaite bénéficier du service d'accueil périscolaire.

A 16h30, chaque enseignant supervisera le lavage des mains de son groupe puis l'emmènera au portail puis jusqu'au responsable de garderie.

Des activités leur seront proposées, conformes au respect des distanciations physiques et gestes barrières.



Recommandations : Les parents d'élèves n'entreront pas dans l'école (sauf exception). Le respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique doit être appliqué strictement. Les parents doivent y être vigilants et montrer l'exemple aux abords de l'école.



Académie de Nantes Département de la Vendée
Circonscription de Fontenay le Comte

Ecole Publique de l'Île d'Elle
ce.0850338f@ac-nantes.fr